

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 27 juillet 2023

**fixant la rémunération du directeur général, commissaire du Domaine national de
Chambord**

NOR : ECOB2304900S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2005-703 du 24 juin 2005 modifié relatif au Domaine national de Chambord, notamment son article 13 ;

Vu le décret du 4 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre Dubreuil en qualité de directeur général, commissaire du Domaine national de Chambord à compter du 19 janvier 2023,

Décident :

Article 1^{er}

La rémunération annuelle brute de M. Pierre Dubreuil, directeur général, commissaire du Domaine national de Chambord, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination, dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 120 000 €,
- un complément personnel de 24 000 €,
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 30 000 € en année pleine.

Article 2

Le directeur général, commissaire du Domaine national de Chambord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 juillet 2023

Le ministre de l'économie, des
finances et de la souveraineté
industrielle et numérique

Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

Bruno LE MAIRE

Thomas CAZENAVE